

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 95-5510 du 26 septembre 1994, le conseil de communauté, dans le cadre du transfert des gymnases aux communes, a autorisé la signature de la convention de transfert, à la ville de Lyon, du gymnase annexé au collège Bellecombe, 161, avenue Thiers à Lyon 6°, construit en 1987 sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Cette convention prévoyait les modalités de transfert de la propriété du gymnase et de mise à disposition du terrain par bail emphytéotique de 99 ans à la ville de Lyon.

Après réexamen des services communautaires, il s'avère que le terrain d'assiette du gymnase appartient à la ville de Lyon. Dans ces conditions, une simple remise d'ouvrage serait la solution à adopter pour régulariser cette situation.

Le conseil municipal de Lyon a examiné le 22 septembre 1997 les projets d'avenant établis en vue de la modification de la convention du 23 novembre 1994 et du procès-verbal de remise d'ouvrage.

Au titre de sa qualité de propriétaire, la ville de Lyon accepte de prendre en charge en totalité la gestion du gymnase, soit toutes les charges afférentes à cet équipement. Elle bénéficiera, à ce titre, de la garantie décennale du bien.

La Communauté urbaine conserve à sa charge les remboursements d'emprunts en cours ;

B - Propose d'approuver le projet de remise du gymnase tel qu'il lui est proposé et de l'autoriser à signer, d'une part, l'avenant n° 1 à la convention du 23 novembre 1994, d'autre part, le procès-verbal de remise du gymnase à la ville de Lyon ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération n° 95-5510 du précédent conseil en date du 26 septembre 1994 ;

Vu la convention en date du 23 novembre 1994 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 22 septembre 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de remise du gymnase tel qu'il lui est proposé.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

- a) - l'avenant n° 1 à la convention du 23 novembre 1994,
- b) - le procès-verbal de remise du gymnase à la ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,